

avec le ministre des Affaires étrangères le 31 mai et a exprimé l'inquiétude du Canada et son désir de jouer un rôle utile s'il le peut.

Il a cherché à faire éclaircir la position du Gouvernement nord-vietnamien, y compris sa réaction devant la récente pause dans les bombardements. Naturellement, je ne peux donner beaucoup plus de détails à ce sujet pour le moment, mais je tiens à dire que le ministre des Affaires étrangères a répété à maintes reprises que les quatre conditions précédemment énoncées par le premier ministre nord-vietnamien le 8 avril constituaient, dans leur ensemble, la base de tout règlement éventuel aux yeux du Gouvernement de Hanoï."

Je vais maintenant préciser exactement la nature de la mission de notre commissaire auprès de Hanoï durant la période qu'il a passée au Vietnam en 1964-1965. Au printemps de 1964, à la suite d'une rencontre entre le secrétaire d'État des États-Unis, M. Dean Rusk, et le premier ministre, le très honorable Lester B. Pearson, le Gouvernement canadien a convenu que le nouveau commissaire canadien membre de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam pourrait être chargé de scruter quelles étaient les intentions des dirigeants de Hanoï et de chercher à dissiper toute méprise qu'ils pourraient entretenir sur la ligne de conduite que les États-Unis entendaient suivre, vu que les Américains ne songeaient pas à se retirer du Vietnam et étaient même disposés à intensifier leur intervention s'ils le jugeaient nécessaire.

En consentant à confier cette mission spéciale au commissaire canadien, le Canada avait pour mobile d'essayer de promouvoir un règlement pacifique du conflit au Vietnam. Le Gouvernement canadien estimait que ce dessein était parfaitement conforme et même complémentaire au rôle qui nous était dévolu à la Commission internationale de contrôle. Je tiens à souligner que le commissaire n'a, à aucun moment, fait fonction de représentant direct du Gouvernement des États-Unis ni du Président, mais qu'il n'a agi qu'à titre d'élément d'un réseau de communications canadien. Il était clairement entendu, évidemment, que les messages à transmettre de cette manière passeraient par Ottawa, que le Canada restait étranger à la teneur des messages et qu'il était libre d'ajouter ses propres observations à tout message transmis dans un sens ou dans l'autre. Nous ne nous étions engagés qu'à assurer la transmission fidèle des messages dans les deux sens. Le Gouvernement canadien, en acceptant de participer à ce réseau de communications, voulait créer l'occasion de réduire les malentendus entre les États-Unis et le Vietnam du Nord; il avait le vif désir d'assurer le rétablissement de la paix dans l'Asie du Sud-Est. Cette attitude a été comprise du commencement à la fin tant par les Américains que par les Nord-Vietnamiens.

Au cours de sa période de service au Vietnam, M. J. Blair Seaborn, qui était alors commissaire canadien, a fait six visites à Hanoï. Ces visites n'ont pas toutes été occasionnées uniquement par sa mission spéciale. Les membres canadiens de la Commission internationale de contrôle entretenaient des relations suivies avec les autorités du Vietnam du Sud et du Vietnam du Nord. Lors de ses deux premières visites à Hanoï, le 18 juin et le 13 août 1964, le commissaire a été reçu par le premier ministre du Vietnam du Nord, Pham Van Dong. Au cours de sa première entrevue avec le chef d'État du Vietnam du Nord, M. Seaborn a expliqué sa mission et précisé que le but du Gouvernement canadien était d'établir les titres de créance du commissaire canadien auprès des Nord-Vietnamiens en qualité de voie autorisée pour la communication avec les États-Unis. Il a en même temps